

PROCEDURE DE SAISIE IMMOBILIERE



**Adresse du bien : 13, Rue Charles Legaigneur
78730 SAINTE MESME**

**Type de bien : Une maison de ville à usage mixte de
COMMERCE et d'HABITATION,
avec cour, jardin et dépendances**

**SCP PLOUCHART – SIA – GAUTRON
Commissaires de Justice
25, Rue Paul Bruel
95380 LOUVRES
etude@plouchartassocies.com**

EXPEDITION

SCP
Thierry PLOUCHART

Aurore SIA

Cécile GAUTRON

Commissaires de Justice

Associés

25, Rue Paul Bruel

95380 LOUVRES

Tel : 01 34 72 60 60

Fax : 01 34 72 68 18

CCP PARIS N° 626251 N

Email : etude.plouchart@wanadoo.fr



COMMISSAIRE DE
JUSTICE

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

LE TRENTE ET UN MAI

REFERENCE ETUDE
N° 50230522

BANQUE POPULAIRE
RIVES DE PARIS

/

SCI BLM TOUMI
PVD

ACTE500 Tiers

À LA DEMANDE DE :

LA BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, Société Anonyme
Coopérative de Banque Populaire à Capital Variable, dont le siège social est
80, Boulevard Auguste Blanche à PARIS (75013), agissant poursuites et
diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu en mon Etude.

Je, **Thierry PLOUCHART**, Commissaire de Justice Associé au sein de la
Société Civile Professionnelle **Thierry PLOUCHART, Aurore SIA &**
Cécile GAUTRON, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice près
le Tribunal Judiciaire de Pontoise, demeurant, 25, Rue Docteur Paul Bruel
à LOUVRES (95380), soussigné,

SCP PLOUCHART SIA
GAUTRON

Me suis rendu ce jour 13, Rue Charles Legaigneur à SAINTE-MESME (78730), à l'effet de procéder aux constatations suivantes, étant au préalable précisé :

- Que selon acte reçu le 24 Mars 2014 par Maître Annie PIPEREL-BOUTEILLER, Notaire à VOVES (Eure-et-Loir), prêt fut consenti par LA BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS au profit de la SCI BLM TOUMI,
- Qu'à la garantie de ce prêt, affectation hypothécaire ou privilège du prêteur de deniers fut consenti sur le bien dont la désignation est la suivante, soit :

COMMUNE DE SAINTE-MESME (78730)

I) Un bâtiment à usage d'habitation et de commerce de boulangerie-pâtisserie sis 13, rue Charles Legaigneur, cadastré section C numéro 629, lieudit « Le Village », pour 2 a 80 ca et 405, lieudit « Le Village » pour 1 a 37 ca, comprenant :

- Sur rue, un principal corps de bâtiment élevé sur terreplein d'un rez-de-chaussée divisé en boutique, arrière-boutique et cuisine, fournil à gauche dans lequel prend naissance l'escalier conduisant au premier étage, au premier étage : deux chambres et chambre à farine, grenier au-dessus couvert en tuiles.
- En retrait, un bâtiment à usage de garage et magasin en bois.
- Au fond de la cour, un bâtiment divisé en cellier et buanderie, grenier au-dessus couvert en tuiles avec droit d'égout et tour d'échelle d'un mètre sur le jardin de Monsieur MINO ou représentant.
- Cour au milieu et devant ces bâtiments, jardin allant jusqu'au vivier.

II) Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier sis 11, rue Charles Legaigneur, cadastré section C numéro 630, lieudit « Le Village » pour 15 ca, ayant fait l'objet d'un état descriptif de division publié le 12 juillet 1993 volume 93P numéro 4035 portant sur :

- **LOT NUMERO DEUX (2)** : deux chambres situées au premier étage de la maison sus désignée cadastrée section C numéro 629 à l'aplomb d'un porche « lot 1 » dépendant du bâtiment cadastré section C numéro 630 et le volume sous combles situé au-dessus, et les 785/1000^{ème} des parties communes.

- Qu'en raison du non-paiement des échéances, la requérante entend poursuivre la saisie immobilière de ces biens,
- Qu'elle a donc le plus grand intérêt à ce que la description de ces biens, édifiés ou en cours d'édification, soit effectuée, et qu'elle me requiert d'y procéder.

Déférant à cette réquisition, j'ai, en vertu des articles R 322-1 et L 322-2 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, procédé aux constatations suivantes, en présence de deux témoins majeurs, Messieurs Pascal GOUGEON et Yann CLEMENT, de Monsieur Romain WOOTTUM, Serrurier requis de la SARL CLÉS EN MAIN, de Monsieur Didier DOURENS, Diagnostiqueur 2/2 bis, rue Pierre Ronsard à MANTES-LA-JOLIE (78200), ainsi qu'en présence de Madame Laure DUBOC épouse TOUMI, Gérante de la SCI BLM TOUMI, soit :

**DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE RAMBOUILLET
COMMUNE DE SAINTE-MESME (78730)
13, RUE CHARLES LEGAIGNEUR**

**UNE MAISON DE VILLE A USAGE MIXTE DE
COMMERCE ET D'HABITATION, COUVERTE EN TUILES
MECANIQUES, COMPRENANT :**

I) REZ-DE-CHAUSSEE DIVISE EN :

- Couloir d'entrée sur le côté gauche de la façade sur rue
- Cuisine située dans le prolongement du couloir d'entrée, équipée d'une porte d'accès vers le jardin, et desservant une pièce à usage de réserve

SCP PLOUCHART SIA
GAUTRON

Constat du 31/05/2023

- Sur le côté droit, un local commercial, vitré sur rue, à usage de boulangerie-pâtisserie
- A fond du local commercial, arrière-boutique en contrebas de quelques marches
- Sur le côté gauche de la boutique, un laboratoire/fournil, dans lequel se trouve un placard abritant les compteurs
- Espace sanitaire avec lavabo et W.C. situé sur l'arrière du fournil, sous l'escalier d'accès au premier étage

II) PREMIER ETAGE DIVISE EN :

- Petit palier de distribution
- Pièce de rangement aveugle, ancienne chambre à farine
 - Une petite pièce éclairée par une fenêtre
- Une chambre dans laquelle se trouve implanté un ballon d'eau chaude
- Dégagement de distribution
- Salle d'eau avec douche, lavabo et W.C., fermant par une porte coulissante

- Pièce de séjour,
- Une pièce attenante à la pièce de séjour, équipée de placards
- En surélévation de quelques marches, deux chambres ; l'une donnant sur jardin, l'autre sur rue

Grenier vétuste au-dessus.

Eau, électricité

Cour sur l'arrière, dans laquelle se trouvent deux dépendances anciennes en mauvais état et sans aménagement intérieur ; l'un à droite, non fermée, couverte en tuiles, à usage de bucher, et l'autre sur le côté gauche, à usage de cellier.

La cour est prolongée par un jardin d'agrément en friches.

L'ensemble paraissant cadastré Section C n° 629 et 405 pour une contenance totale de 4 ares et 17 centiares (417m²).

Les deux chambres situées au 1^{er} étage de la maison d'habitation constituent le lot n°2 de la copropriété du 11, Rue Charles Legaigneur, cadastrée Section C n° 630, pour 785/1.000^{ème} des parties communes.

OCCUPATION DES LIEUX

Les lieux sont actuellement inoccupés et inexploités, comme ayant été précédemment occupés par la

**SYNDIC DE COPROPRIETE POUR LES DEUX
CHAMBRES DU 1^{ER} ETAGE**

D'après les déclarations de la Gérante de la SCI BLM TOUMI, aucun syndic professionnel ni bénévole en place à ce jour.

ÉTAT D'USAGE ET D'ENTRETIEN :

I) REZ-DE-CHAUSSEE :

Couloir d'entrée

Peinture sur plafond et murs
Carrelage au sol

Cuisine

Faux plafond
Faïence murale
Carrelage au sol

Réserve

Plafond, murs et sol bruts

Partie boutique, local commercial

Papier peint sur plafond et murs
Carrelage au sol

Laboratoire

Faux plafond
Peinture murale
Carrelage au sol

Partie sanitaire

Peinture sur plafond et murs
Chappe brute au sol

Arrière-boutique

Plafond et murs bruts
Carrelage au sol

II) PREMIER ETAGE :

Palier de distribution

Plafond et murs bruts
Revêtement plastique ancien au sol

Petit dégagement

Plafond, murs et sol bruts

Petite pièce

Lambris sur plafond et murs
Revêtement plastique au sol

Chambre

Toile de verre peinte et poutres
rustiques apparentes au plafond
Papier peint sur les murs
Parquet ancien au sol

Dégagement

Plafond brut
Peinture murale
Revêtement plastique au sol

Pièce de séjour

Peinture sur plafond et murs
Chappe ciment peinte au sol

Salle d'eau

Peinture sur plafond et murs
Carrelage au sol

Pièce attenante au séjour

Peinture sur plafond et murs
Parquet au sol

Chambres en surélévation

Peinture sur plafond et murs
Parquet au sol

De façon générale, la maison principale à usage de commerce et d'habitation présente un intérieur très vétuste, avec des revêtements de plafonds, murs et sols anciens, défraîchis, en mauvais état général.

Les dépendances sont très vétustes, sans aménagement intérieur.

À l'issue de ces constatations, Monsieur Didier DOURLENS, Diagnostiqueur, a procédé au mesurage de la superficie des pièces de ce bien.



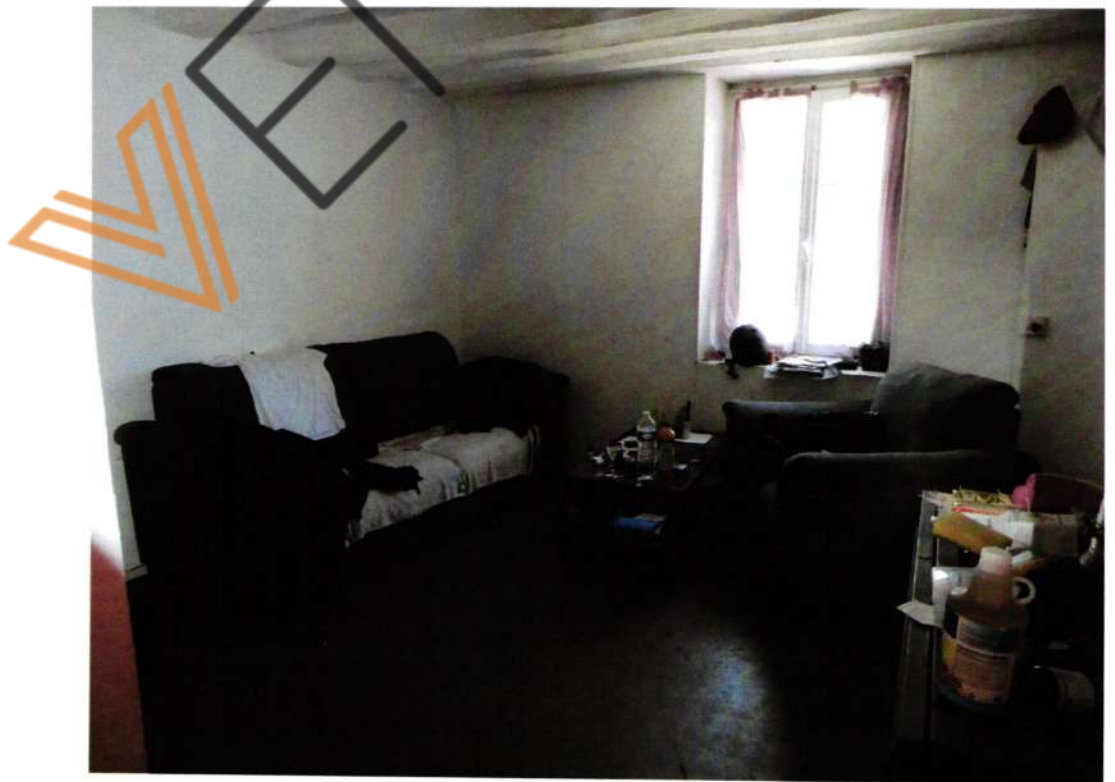




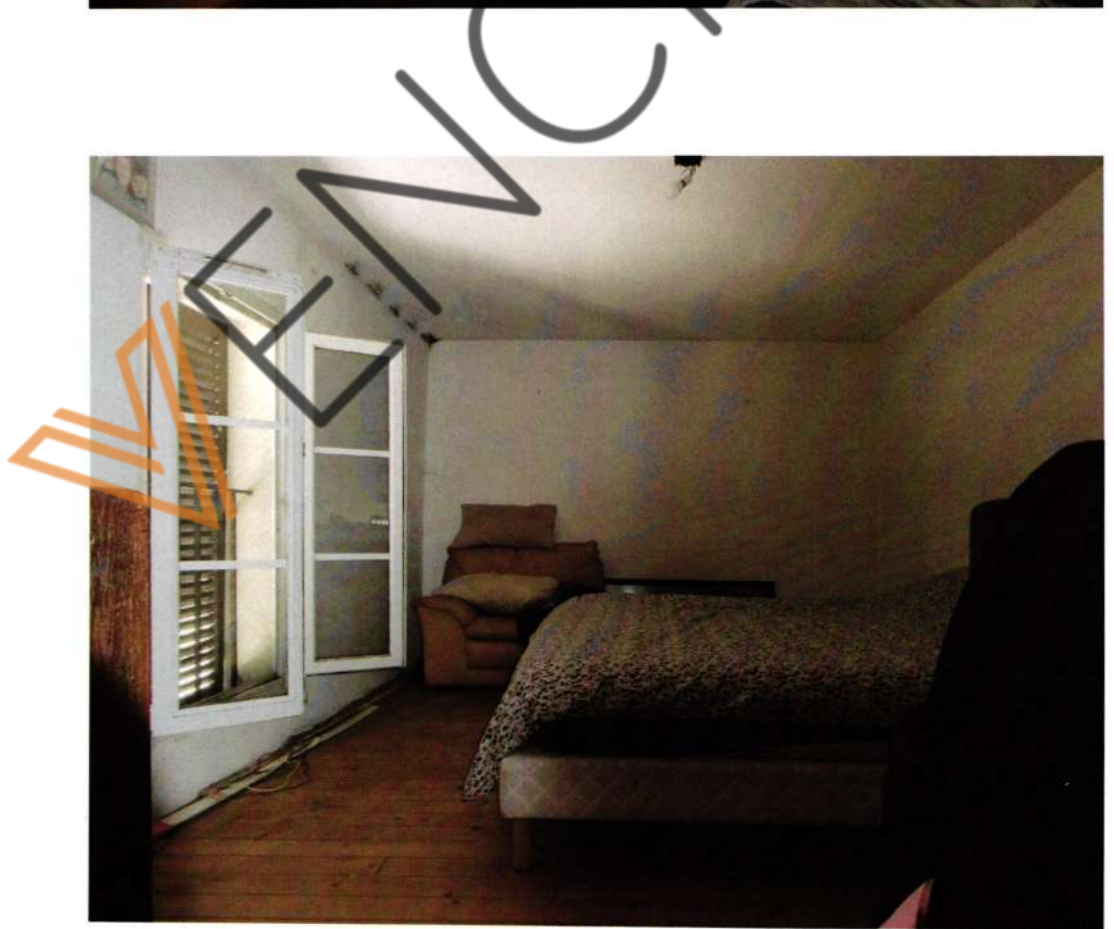




















Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat de Description pour servir et valoir ce que de droit, auquel se trouvent annexés un extrait de plan cadastral, l'Attestation de Surface Habitable dressée sur 4 pages pour la partie habitation et l'Attestation de Surface Utile dressée sur 3 pages pour la partie commerce par Monsieur Didier DOURLENS, Diagnostiqueur, et incluant un jeu de clichés photographiques pris par mes soins lors des présentes constatations.

COÛT : trois cent soixante et un euros et quarante sept centimes.

Nombre de pages : 21 (+ annexes)

Cout	
Sct	7,67
Emol	219,16
Art444-29	74,40
Tva	60,24
Total	361,47



VENCHI

[Handwritten signature]

Département :
YVELINES

Commune :
SAINTE-MESME

Section : C
Feuille : 000 C 01

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 31/05/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

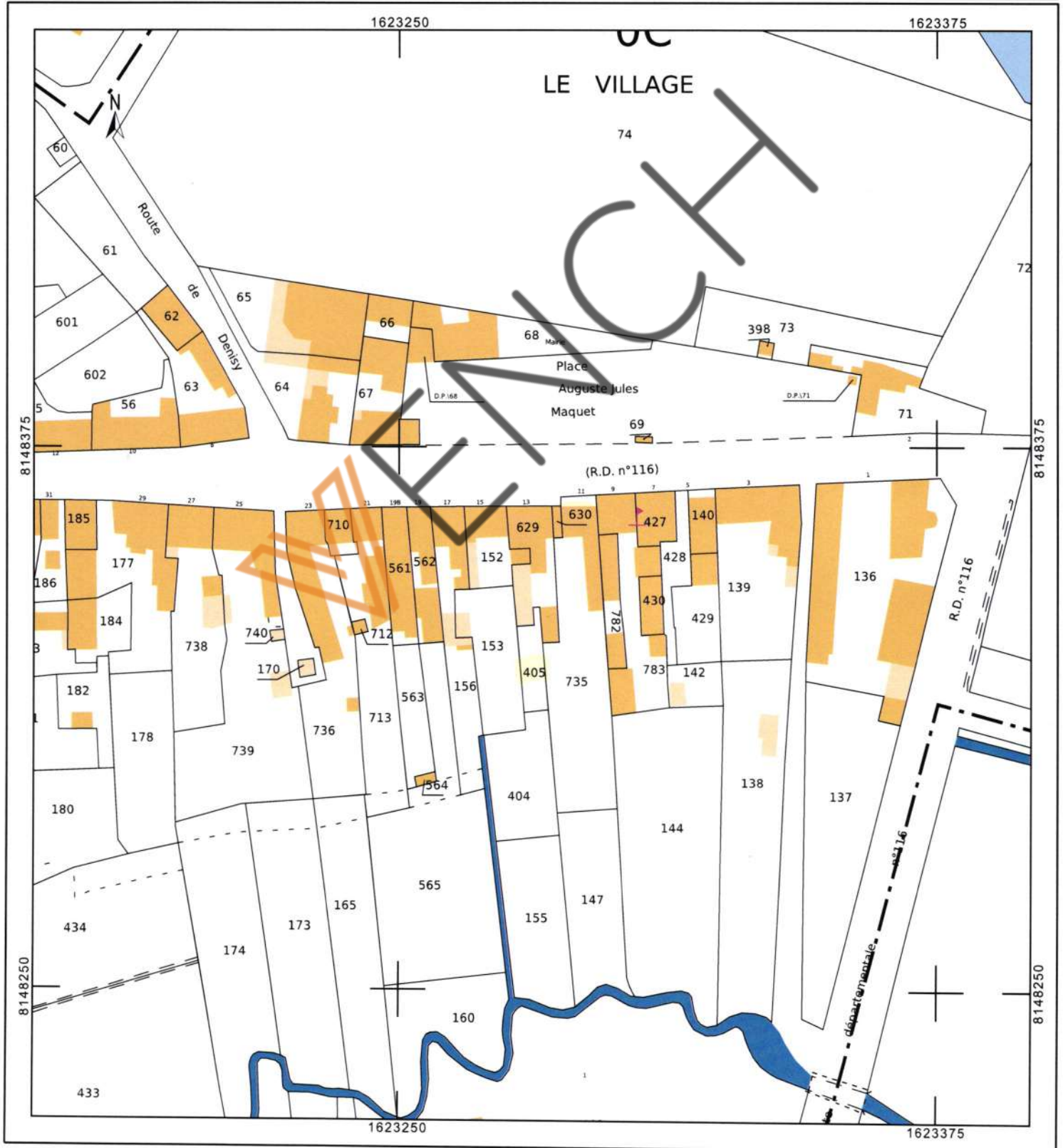
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF YVELINES
Antenne de VERSAILLES ouvert du lundi
au vendredi de 8h30/12h30 78015
78015 VERSAILLES CEDEX
tél. 01.30.97.43.00 -fax 01.30.97.45.76
sdif.yvelines@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

SCP
Thierry PLOUCHART
Aurore SIA
Cécile GAUTRON
Commissaires de Justice Associés
25, rue Paul Bruel
95380 LOUVRES
Tél. : 01 34 72 60 60





DIAG M'CID - AGENDA
C/O NCI
2-2 BIS RUE PIERRE DE RONSARD
78200 MANTES LA JOLIE
Tél : 06 64 03 83 84
Mob : 06 64 03 83 84
didier.dourlens@agendadiagnostics.fr

TOUMI - DUBOC

Dossier N° 2023-2054 #SH

Attestation de surface habitable

Thierry PLOUCHART
Aurore SIA
Cécile GAUTRON
Commissaires de Justice Associés
25, rue Paul Bruel
95380 LOUVRES
Tél. : 01 34 72 60 60

Désignation de l'immeuble

Adresse : 13 Rue Charles Legaigneur
78730 STE MESME
Référence cadastrale : C / 629
Lot(s) de copropriété : Sans objet N° étage : Sans objet
Nature de l'immeuble : Maison individuelle
Étendue de la prestation : Parties Privatives
Destination des locaux : Habitation
Date permis de construire : Avant 1949



Désignation du propriétaire

Propriétaire : [Redacted]
Qualité du donneur d'ordre : Huissier
Identification : SCP PLOUCHART SIA GAUTRON PLOUCHART – 25, Rue Paul Bruel Résidence du Parc 95380 LOUVRES

Identification de l'opérateur

Opérateur de mesurage : Didier DOURLENS
Cabinet de diagnostics : DIAG M'CID - AGENDA
C/O NCI 2-2 BIS RUE PIERRE DE RONSARD – 78200 MANTES LA JOLIE
N° SIRET : 822 536 215 00012

Compagnie d'assurance : AXA N° de police : 10755853504 Validité : du 01/01/2023 au 31/12/2023

Réalisation de la mission

N° de dossier : 2023-2054 #SH
Ordre de mission du : 12/05/2023
Document(s) fourni(s) : Aucun
Commentaires : Néant

Cadre réglementaire

- Article R156-1 du Code de la Construction et de l'Habitation : Règles dimensionnelles
- Arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière
- Articles 2 et 3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs



www.agendadiagnostics.fr

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.
SAS au capital de 10000 € - SIRET : 822 536 215 00012 - APE : 7120B





Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

Limites du domaine d'application du mesurage

Les surfaces mentionnées ont fait l'objet d'un lever régulier et la superficie habitable est conforme à la définition de l'article R111-2 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un mètre ruban et d'un télémètre laser, sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite, et sont délivrées sous réserve du respect des affectations de surfaces conformément au permis de construire.

Synthèse du mesurage

<p>Surface habitable : 102,91 m² <i>(cent deux mètres carrés quatre vingt onze décimètres carrés)</i> Surface des annexes : 39,79 m² – Surface non prise en compte : 65,95 m²</p>

Constatations diverses

Néant

Résultats détaillés du mesurage

LOCAUX	Commentaires	Surfaces habitables	Surfaces des annexes	Surfaces NPC ⁽¹⁾
Maison principale				
<i>Rez de chaussée</i>				
Cuisine		12,23 m ²		
Pièce 1		11,85 m ²		
	<i>Sous-totaux</i>	24,08 m ²		
<i>1er étage</i>				
Cage escalier	Marches et cage d'escalier			0,98 m ²
Palier		3,27 m ²		
Local 1		4,00 m ²		
Chambre 1		5,97 m ²		
Chambre 1	Hauteur < 1,80 m			1,70 m ²
Dressing		4,47 m ²		
Dégagement		3,05 m ²		
Salle d'eau		4,04 m ²		
Salle d'eau	Hauteur < 1,80 m			0,27 m ²
Séjour		15,03 m ²		
Chambre 2		16,89 m ²		
Chambre 3		14,02 m ²		
Chambre 3	Marches			0,49 m ²
Chambre 4		8,09 m ²		
Chambre 4	Marches			0,51 m ²
	<i>Sous-totaux</i>	78,83 m ²		3,95 m ²
<i>2ème étage</i>				
Combles	Combles ou grenier aménageables		2,56 m ²	
Combles	Hauteur < 1,80 m			10,93 m ²
Combles	Marches et cage d'escalier			1,26 m ²



LOCAUX	Commentaires	Surfaces habitables	Surfaces des annexes	Surfaces NPC ⁽¹⁾
Combles 2	Combles ou grenier aménageables		9,49 m ²	
Combles 2	Hauteur < 1,80 m			49,81 m ²
	<i>Sous-totaux</i>		12,05 m ²	62,00 m ²
	Sous-totaux	102,91 m²	12,05 m²	65,95 m²
Dépendance				
<i>Rez de chaussée</i>				
Atelier	Atelier		27,74 m ²	
	<i>Sous-totaux</i>		27,74 m ²	
	Sous-totaux		27,74 m²	
		SURFACES TOTALES	102,91 m²	39,79 m²
				65,95 m²

(1) Non prises en compte

Dates de visite et d'établissement de l'attestation

Visite effectuée le **31/05/2023**

État rédigé à **MANTES LA JOLIE**, le **02/06/2023**

<p>Signature de l'opérateur de mesurage</p> 	<p>Cachet de l'entreprise</p>  <p>DIAG M'CID - AGENDA C/D NCI 2-2 BIS RUE PIERRE DE RONSARD 78200 MANTES LA JOLIE Tél : 06 64 03 83 84 SIRET : 822 536 215 00012 – APE : 7120B</p>
--	--

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

Annexes



Attestation d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE



ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :
 DIAG MCD
 Monsieur Didier DOUJLENS
 2 - 2 bis rue Pierre Ronsard
 78200 MANTES-LA-JOLIE

Bénéficiaire du contrat n° 10755853504 souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.

Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

- Reperage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, reperage liste C, reperage avant travaux Immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amiante AVEC mention)
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes
- Reperage de plomb avant travaux
- Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Diagnostic termite avant vente, parties privatives et parties communes
- Reperage de termites avant travaux
- Etat parasitaire - Diagnostic Mûres
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) individuel
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) avant et après travaux
- Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées
- Conseil et Étude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations
- Audit énergétique réglementaire de bâtiments ne comportant qu'un seul logement
- Mesurage loi Carrez
- Mesurage surface habitable - Relevé de surfaces
- Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception
- Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation
- Fiche de renseignement immeuble PERVA - Bien
- Etat des lieux locatif
- Constat logement décent
- Prêt conventionné - Prêt à taux zero - Normes d'habitabilité
- Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations
- Installation de détecteurs de fumée
- Diagnostic télétravail
- Diagnostic de performance numérique
- Attestation d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)
- Etat des risques et pollutions (ERP)
- Constat sécurité piscine
- Missions de copropriété, tantièmes de charges
- Assainissement collectif

Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Étranger dès lors que l'Assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} avril 2023 au 1^{er} janvier 2024, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie à PARIS LA DEFENSE, le 16 mars 2023, pour la Société AXA

AGENDA France IARD SA
 Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
 Siège social : 813, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
 Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
 Opérations d'assurances encadrées de TVA - art. 262-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 813, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances encadrées de TVA - art. 262-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1



DIAG M'CID - AGENDA
C/O NCI
2-2 BIS RUE PIERRE DE RONSARD
78200 MANTES LA JOLIE
Tél : 06 64 03 83 84
Mob : 06 64 03 83 84
didier.dourlens@agendadiagnostics.fr

TOUMI - DUBOC

Dossier N° 2023-2063 #SU

Attestation de surface utile

Désignation de l'immeuble

Adresse : **13 Rue Charles Legaigneur**
78730 STE MESME
Référence cadastrale : **C / 629**
Lot(s) de copropriété : **Sans objet** N° étage : **RDC**
Nature de l'immeuble : **Local Commercial ou Bureau**
Étendue de la prestation : **Parties Privatives**
Destination des locaux : **Commerce**
Date permis de construire : **Avant 1948**



Désignation du propriétaire

Propriétaire :

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre : **Huissier**

Identification : **SCP PLOUCHART SIA GAUTRON PLOUCHART – 25, Rue Paul Bruel Résidence du Parc 95380 LOUVRES**

Identification de l'opérateur

Opérateur de mesurage : **Didier DOURLENS**

Cabinet de diagnostics : **DIAG M'CID - AGENDA**
C/O NCI 2-2 BIS RUE PIERRE DE RONSARD – 78200 MANTES LA JOLIE
N° SIRET : 822 536 215 00012

Compagnie d'assurance : **AXA** N° de police : **10755853504** Validité : **du 01/01/2023 au 31/12/2023**

Réalisation de la mission

N° de dossier : **2023-2063 #SU**
Ordre de mission du : **12/05/2023**
Document(s) fourni(s) : **Aucun**
Commentaires : **Néant**

Cadre réglementaire

- Annexe 2 de l'arrêté du 15 septembre 2006 (DPE vente)

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.



www.agendadiagnostics.fr

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.
SAS au capital de 10000 € - SIRET : 822 536 215 00012 - APE : 7120B





Limites du domaine d'application du mesurage

Les surfaces mentionnées ont fait l'objet d'un lever régulier et la superficie utile est conforme à la définition de l'Annexe 2 de l'Arrêté du 15 septembre 2006 (DPE Vente). Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un mètre ruban et d'un télémètre laser, sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite, et sont délivrées sous réserve du respect des affectations de surfaces conformément au permis de construire.

Synthèse du mesurage

<p>Surface utile : 74,06 m² <i>(soixante quatorze mètres carrés six décimètres carrés)</i></p> <p>Surface non prise en compte : 2,74 m²</p>

Constataions diverses

Néant

Résultats détaillés du mesurage

LOCAUX	Commentaires	Surfaces utiles	Surfaces NPC ⁽¹⁾
Local commercial			
<i>Rez de chaussée</i>			
Espace de vente		17,69 m ²	
Arrière boutique		6,09 m ²	
Laboratoire		20,07 m ²	
Placard technique	Gaines techniques		0,50 m ²
Laboratoire 2		12,78 m ²	
Dégagement		1,22 m ²	
WC sous escalier	Hauteur inférieure à 1,80 m		2,24 m ²
Entrée commune		16,21 m ²	
	<i>Sous-totaux</i>	74,06 m ²	2,74 m ²
	Sous-totaux	74,06 m²	2,74 m²
	SURFACES TOTALES	74,06 m²	2,74 m²

(1) Non prises en compte

Dates de visite et d'établissement de l'attestation

Visite effectuée le 31/05/2023

État rédigé à MANTES LA JOLIE, le 02/06/2023

Signature de l'opérateur de mesurage



Cachet de l'entreprise



DIAG M'CID - AGENDA
 C/O NCI
 2-2 BIS RUE PIERRE DE RONSARD
 78200 MANTES LA JOLIE
 Tél : 06 64 03 83 84
 SIRET : 822 536 215 00012 – APE : 7120B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

Annexes



Attestation d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE



ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :
 DIAG M'CD
 Monsieur Didier DOUYLENS
 2 - 2 bis rue Pierre Ronsard
 78200 MANTES-LA-JULIE

Bénéficiaire du contrat n° 10755853504 souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.

Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

- Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amiante AVEC mention)
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes
- Repérage de plomb avant travaux
- Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes
- Repérage de termites avant travaux
- Etat parasitaire - Diagnostic Mérule
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) individuel
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) avant et après travaux
- Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées
- Conseil et Etude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des réalisations
- Audit énergétique réglementaire de bâtiments ne comportant qu'un seul logement
- Mesurage loi Carrez
- Mesurage surface habitable - Relevé de surfaces
- Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception
- Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évaluation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation
- Fiche de renseignement immeuble PERVAL / Ben
- Etat des lieux locatif
- Constat logement décent
- Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité
- Détermination de la concentration en plomb dans les eaux canalisations
- Installation de détecteurs de fumée
- Diagnostic télétravail
- Diagnostic de performance numérique
- Attestation d'exposition des formations argilo-sables au phénomène de mouvement de terrain différentiel
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)
- Etat des risques et pollutions (ERP)
- Constat sécurité piscine
- Millèmes de copropriété, tantièmes de charges
- Assainissement collectif

Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} avril 2023 au 1^{er} janvier 2024, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie à PARIS LA DEFENSE, le 16 mars 2023, pour la Société AXA

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 234 799 936 Euros

Siège social : 813, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 202-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1